

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### des

## délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000067

#### Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER Beure: M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) Boussières: M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) Chaleze : Mme Josseline SEITZ Chalezeule : M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: M. Claude VOIDEY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête: M. Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Jean JOURDAIN La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Philippe CHANAU Mamirolle: M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT Marchaux: M. Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: M. Daniel PARIS Miserey Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand le Château: M. Marcel COTTINY Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY Pirey: M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche lez Beaupré: M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE Saône: M. Bernard GUYON Serre les Sapins: Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire Arcier: M. Patrick RACINE Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Auxon-Dessus: M. Michel BITTARD Besançon: Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loic LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Norbert DUPREY Champvans les Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Yves TARDIEU Gennes: M. Gabriel JANNIN Grandfontaine: M. Richard SALA Larnod: Mme Martine BERGIER Le Gratteris: Mme Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Pouilley les Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: Mme Christelle PETITJEAN Vaire le Petit: M. Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

#### <u>Procurations de vote :</u>

Mandants : M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

Mandataires : S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

Objet : Mise à jour de la liste des associations exonérées de Versement Transports

18/10/2006

Mise à jour de la liste des associations exonérées de Versement Transports

# Mise à jour de la liste des associations exonérées de Versement Transports

## Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 73.815	Montant BP 2006 : /
	Montant de l'opération : /
	Solde après cette opération : /

#### <u>Résumé</u>:

li est proposé, conformément aux dispositions de la délibération du 26 janvier 2001, d'exonérer de Versement Transports l'Association des Paralysés de France.

Par délibération en date du 26 janvier 2001 complétée par celle du 19 décembre 2003 puis de celles des 24 septembre 2004 et 5 mars 2005, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé d'exonérer de Versement Transports les associations type Loi 1901, à but non lucratif, déclarées d'utilité publique et à vocation sociale.

## Elle comprend les associations suivantes :

- Association Hygiène Sociale du Doubs, pour l'établissement IME ESSOR
- Association des Paralysés de France, pour le service de soins et d'éducation spécialisée à domicile
- SAssociation du Doubs pour l'Aide aux Mères de Famille
- Croix Rouge Française
- ⋄ Fédération des Œuvres Laïques du Doubs
- SFondation de la Salle
- \$Foyer de jeunes filles
- \$Les Salins de Bregilles
- Patronage des Écoles Publiques de Besançon
- Union Départementale des Associations Familiales
- Association La Vie au Grand Air Accueils éducatifs du Jura
- Union Française des Centres de Vacances et de loisirs
- Association Départementale des Pupilles de l'enseignement Public
- Association APAS HP Association Protestante d'Action Sociale Hospices protestants.

#### **Demande**

En date du 15 mai 2006, l'Association des Paralysés de France sollicite une exonération de Versement Transports en application de la délibération de 2001.

## Nom : Association des Paralysés de France

Siège social : 2 rue Auguste Jouchoux 25 000 Besançon

Crée en 1933 – Gestionnaire de 2 établissements à vocation sociale : Accueil de jour et le service d'accompagnement à la vie à domicile

Déclarée le 23 mars 1945 reconnue d'utilité publique.

Activité : (extrait des statuts)

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

# TITRE: Mouvement pour le soutien, la défense et l'insertion des personnes atteintes de déficience motrice.

#### Article I:

« L'association a pour buts :

- l'amélioration de la situation morale, sociale, matérielle et sanitaire des personnes, enfants ou adultes, atteintes de déficience motrice et le soutien de leur famille,
- la reconnaissance de la dignité des personnes atteintes de déficience motrice, leur défense et leur assistance aux plans collectifs et individuels,
- le regroupement de tous ses adhérents et leur participation à cette action.

(...)

#### Article 2:

« Ses moyens d'action sont la mise en œuvre directe ou indirecte de toute opération jugée utile, toute activité économique ou non, permettant d'atteindre ses buts (...)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'exonération de Versement Transports de l'Association des Paralysés de France.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté

Préfecture du Doubs

Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

**2 6** OCT. 2006

Mise à jour de la liste des associations exonérées de Versement Transports

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 89
Contre: 0
Abstention: 0

18/10/2006